

## DEPARTEMENT DE LA CREUSE

### **COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER**

#### **Délibération n° 2023/36 en date du 10/07/2023 portant sur la non application de l'indice INSEE sur les loyers communaux**

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 04/07/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, BARRABAND Jean-Paul, MORIN Matthias, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica.

**Absents Excusés** : FENILLE Audrey, MARTIN Valéry avec procuration à Mme Bisson

M MORIN Matthias a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	8	1	8	9	9	0

**Objet : la non application de l'indice INSEE sur les loyers communaux**

A la vue de l'augmentation des charges locatives cette année, et à titre exceptionnel, M le Maire propose de ne pas appliquer l'augmentation indice INSEE sur les loyers des logements communaux en 2023.

Le retour à la normale se fera aux dates anniversaire de chacun en 2024.

Le Conseil approuve et autorise M le Maire a appliqué cette décision.

Transmis le 11/07/2023

Affichée le 11/07/2023

le 11/07/2023

Le Maire,  
Jean-Louis JOSLIN



**DEPARTEMENT DE LA CREUSE****COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER****Délibération n° 2023/37 en date du 10/07/2023 portant sur la facturation de la garderie**

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 04/07/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, BARRABAND Jean-Paul, MORIN Matthias, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica.

**Absents Excusés** : FENILLE Audrey, MARTIN Valéry avec procuration à Mme Bisson

M MORIN Matthias a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	8	1	8	9	9	0

**Objet : la facturation de la garderie**

M le Maire informe le Conseil d'une décision du SGC d'Aubusson concernant la facturation de la garderie.

En effet, les avis de somme à payer inférieur à 15€ ne sont plus pris en charge par le SGC.

Il a été convenu que les frais de garderie seraient intégrés tous les mois au rôle de cantine.

Dans le cas d'une facturation simple de la garderie, elle sera facturée à la fin de l'année scolaire ou lorsqu'elle atteint en cours d'année le montant de 15€.

Dans tous les cas, en fin d'année scolaire, la facture de solde, quel qu'en soit le montant, sera éditée.

Le Conseil approuve et autorise M le Maire a appliqué cette décision.

Transmis le 11/07/2023

Affichée le 11/07/2023

le 11/07/2023

Le Maire,  
Jean-Louis JOSLIN



**DEPARTEMENT DE LA CREUSE****COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER****Délibération n° 2023/38 en date du 10/07/2023 portant sur le devis pour changement du lave-vaisselle**

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 04/07/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, BARRABAND Jean-Paul, MORIN Matthias, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica.

**Absents Excusés** : FENILLE Audrey, MARTIN Valéry avec procuration à Mme Bisson

M MORIN Matthias a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	8	1	8	9	9	0

**Objet : changement du lave-vaisselle restauration scolaire**

M le Maire porte à la connaissance du Conseil le devis établi par Proxi-Froid pour le changement du lave-vaisselle de la restauration scolaire qui est définitivement tombé en panne et donc la pièce est introuvable.

Le devis est chiffré pour 3.111,30€HT

Le Conseil approuve et autorise M le Maire a passé commande de cet appareil.

Transmis le 11/07/2023

Affichée le 11/07/2023

le 11/07/2023

Le Maire,  
Jean-Louis JOSLIN




**DEPARTEMENT DE LA CREUSE****COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER****Délibération n° 2023/39 en date du 10/07/2023 portant sur le devis voirie Interco**

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 04/07/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, BARRABAND Jean-Paul, MORIN Matthias, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica.

**Absents Excusés** : FENILLE Audrey, MARTIN Valéry *avec procuration à Mme Bisson*

M MORIN Matthias a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	8	1	8	9	9	0

**Objet : le devis voirie Interco**

Étant donné l'état dégradé de la chaussée et par raison de sécurité, M le Maire propose la réfection de la chaussée, à la charge de la commune, sur une longueur de 200m (virage du château) voirie n°206.

Le devis de l'entreprise Colas se monte à 6062,40€HT.

Le Conseil approuve et autorise M le Maire a signé le devis.

Transmis le 11/07/2023

Affichée le 11/07/2023

le 11/07/2023

Le Maire,  
Jean-Louis JOSLIN



**DEPARTEMENT DE LA CREUSE****COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER****Délibération n° 2023/40 en date du 10/07/2023 portant sur la convention de délégation ComComCreuse grand Sud**

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN –Maire-

**Date de la convocation : 04/07/2023**

**Présents** : Messieurs JOSLIN Jean-Louis, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel, HEBEL Marc, BARRABAND Jean-Paul, MORIN Matthias, Mesdames BISSON Virginie, PEYLET Jessica.

**Absents Excusés** : FENILLE Audrey, MARTIN Valéry avec procuration à Mme Bisson

M MORIN Matthias a été désignée comme secrétaire de séance.

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
10	8	1	8	9	9	0

**Objet : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la ComComCreuse Grand Sud**

Mr le Maire, porte à la connaissance de l'assemblée, qu'une convention de délégation de travaux pour la voirie n°206, a été rédigée avec la ComCom Creuse Grand Sud. M le Maire en fait lecture aux membres du Conseil.

Celle-ci nous délègue la maîtrise d'ouvrage afin de réaliser les travaux d'aménagement de voirie et d'eaux pluviales d'un montant de 19.565,70€HT programmés en 2014 et interrompus après les événements financiers de 2016.

La commune procèdera au règlement des prestations, des travaux et des fournitures. Elle soldera les opérations et établira un état récapitulatif des dépenses, précisant à la ComCom Creuse Grand Sud les sommes dues par courrier puis par avis de somme à payer.

Le Conseil Municipal approuve et soutien le Maire dans cette démarche. Il l'autorise à signer cette convention.

Transmis le 11/07/2023

Affichée le 11/07/2023

le 11/07/2023

Le Maire,  
Jean-Louis JOSLIN



PJ : Annexés à cette délibération la Convention et le devis